



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Systemes d'information cantonaux

Sécurisation des systèmes d'information cantonaux

Le bon fonctionnement de l'activité de l'Etat au quotidien repose sur des systèmes d'informations efficaces, mais également sûrs. Disposant de données sensibles sur les citoyens et les entreprises, l'administration se doit de les protéger adéquatement. Pour assurer la maîtrise des compétences essentielles à ces tâches, le Canton de Vaud va procéder à l'internalisation d'une partie du personnel externe travaillant sur des projets pérennes et stratégiques. Dans le même temps, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil un décret de 8.6 millions pour financer des mesures de diminution du risque et de pilotage de la sécurité des systèmes d'information.

L'informatique est devenue un outil indispensable au fonctionnement de toute collectivité publique. Permettant une transmission rapide des informations et un stockage simplifié des données, elle est au coeur de l'activité de l'administration. Les systèmes d'information prennent également une place croissante dans les relations entre l'Etat et les citoyens, à travers le développement de la cyberadministration, qui facilite également l'optimisation et la simplification des processus. Dans le même temps, les données personnelles traitées informatiquement méritent une attention et une protection particulière de la part de l'Etat, qui doit également s'assurer de disposer en son sein des compétences nécessaires à assurer cette sécurité de manière fiable et indépendante.

C'est conscient de ces enjeux essentiels que le Conseil d'Etat a décidé d'internaliser les fonctions pérennes et stratégiques travaillant sur des systèmes particulièrement sensibles. Assurées jusqu'à présent par des sociétés externes louant leurs services, ces fonctions seront dorénavant assumées par des employés de l'Etat. La démarche s'étalera sur une durée de trois ans et devrait, à terme, générer une économie dans le budget de fonctionnement qui permettra de financer d'autres projets informatiques.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un projet de décret de 8.6 millions pour la sécurisation des systèmes d'informations cantonaux. Fondé sur une analyse détaillée des risques auxquels est soumise l'administration cantonale, il propose notamment la mise en place, d'ici à 2015, de nouveaux outils de prévention

des failles de sécurité, d'un centre de sécurité opérationnel pour la surveillance en temps réel et d'un site de secours permettant la reprise du fonctionnement des activités en cas de problème du centre informatique principal. Le financement prévu par le décret permettra également de procéder à l'analyse continue des risques courus en vue de la préparation de phases ultérieures de sécurisation des systèmes d'information cantonaux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 mai 2013

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DIRH, Nuria Gorrite, cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines, 021 316 70 01 Patrick Amaru, chef de la Direction des systèmes d'information, 021 316 11 88

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Présentation \(sécurisation des systèmes d'information cantonaux\)](#)